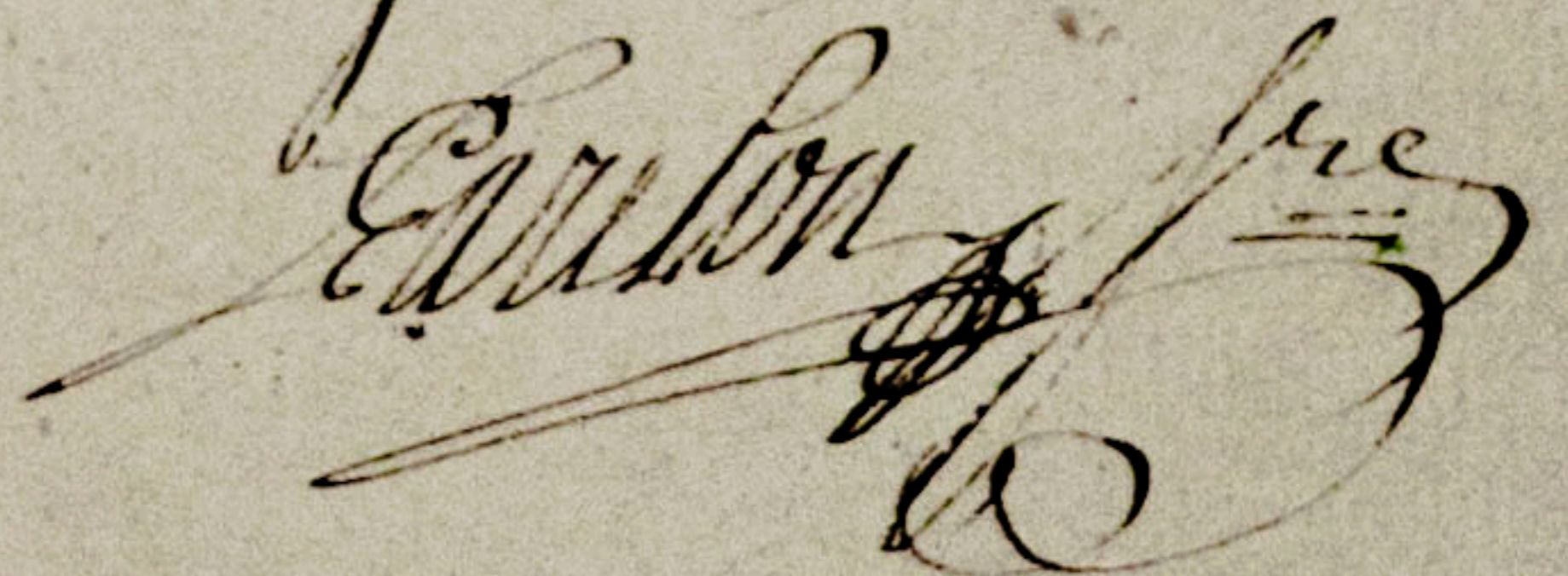


25

Copie De la Lettre Ecrite par Le ministre De
De L'interieur par interim, aux administrateurs des
Departemens Paris, Le 10 mars 1793, Lan 2^e de La republique,
il N'importe, Citoyens administrateurs, D'avoir sous
Le Plus bref De lai, la population des villes
qui ont Deux mille Ames est au dessus: donner en
Conséquence Dea ordres pour que Cette operation
soit faite est Me parvenue au plus tard dans
un mois. En Demandant Cet état de population
aux villes, vous levez observer qu'il ne Sera pas
besoin De procéder à un nouveau recensement des
habitans, S'il en existe un fait de puis peu, et si
on peut Compter sur son exactitude. Le ministre
De L'interieur par interim. Signé Garat

Certifié conforme.



10 Mars 1793 . . .

J. Du muis
populations
de l'ancien
et de
la

St. Léonard, le 23 mars 1793, l'an 2^e de la Répub.

Citoyens

Nous vous envoyons copie de la circulaire adressée par le ministre de l'intérieur par interim, aux administrateurs des départements, et vous prions de vous conformer aux dispositions qu'elle contient, en nous faisant passer dans le plus court délai, le recensement l'exact des habitants de votre ville.

Les administrateurs composant le directoire du
District de St. Léonard. Joliet p. S. Rouques
Valière Chaplet Landeau p. L.

aux cit. off. imp. d'eymoutiers.

17

23. mars. 1793. au 2.
A. du District protestant de moulins
de la population. du Canton

P

20

Citoyens

Vous vous avez écrit le 23. mars 1793
pour vous prévenir que le ministre de
l'intérieur par interim nous demande dans
le plus court de l'air de Règlement Exacts
des Habitans des villes dans la population
de deux mille nous avons reçu de vous
au lieu de réponse nous vous prions de vous y
conformer et de nous éviter le désagrément
de vous envoyer des Commissaires

Le Administrateur du Directoire
Du District de Liouard
Valière Rouquet

Ces officiers municipaux de
La Ville de Liouard

F1

Aux
Citoyens officiers municipaux
de la Leonard
de la ville de Rouen
à Saoutier

20

F

1793. an 2.
d. Du District N. 1. a la population

St. Leonard Le 29 Mai 1793. l'an 2. d. l. R.

Citoyens

Nous vous avons écrit, deux lettres la première du 23 mars
Et la seconde du 27 avril, sans que vous ayez daigné Nous répondre
sur les demandes que Nous vous faisons; le ministre de l'Intérieur
par Interim, Nous demande la population des villes qui ont
deux milleames & au dessus, Ne manquez pas de Nous Envoyer dans
le plus court délai le nombre de votre population pour que Nous
pussions l'envoyer tout de suite, ~~pour que Nous l'envoyions~~ à le
ministre, qui Nous la demande à toute Instance par trois à
quatre couriers, sans quoi Nous serions forcés de Nommer des
Commissaires pour en faire l'énumération à vos frais

Les administrateurs Composant le Directoire du District
de St. Leonard *M. ouyler* *Chaplet*
Vatier

aux Citoyens officiers M^s de la Commune deymoutier

71

Messrs. Les citoyens officiers

Municipaux

de Symmesboro.

29. mai 1793. em 2.
de la Dist. de N. et. a la population

F

rep. le 21. idem.

reçu le 14. Vende

LIBERTÉ,



ÉGALITÉ.

LIMOGES, le 9 Vendémiaire 5^e année Républicaine.

Le Commissaire du Pouvoir exécutif près l'Administration
du Département de la Haute-Vienne,

au commissaire exécutif près le canton de *Dérouennes*

Citoyen.

Je vous avoir adressé sous la date du 23 Messidor une
circulaire Du ministre de l'intérieur, relative à la formation
D'un tableau de population de votre arrondissement. a cet
Envoi étoient joints Des modèles de tableaux que je vous
Engageois de faire remplir dans le plus court délai
cependant le ministre M'apprend que quelques ^{administrations}
De ce Département n'ont point satisfait encore à ce qui devoit
être prescrit en cet égard. par sa lettre du 2. jour
Complémentaire il me charge de vous enjoindre l'exécution
de la faction de ce état et de solliciter au ^{différent} les agents
et adjoints des communes du canton d'avoir à soumettre
Le suite de ce travail sous peine d'être personnellement
Responsables des moindres retards. je suis en outre

chargé de vous prévenir que si sous une décade,
ces tableaux n'ont pas été envoyés au ministre,
il sera nommé des commissaires pour faire ce
travail à leur frais.

avec fraternité

Lyons le 12^{me} Ventose l'an 4^{me} de la République
Scrieur

~~Au bureau central près l'administration centrale de votre~~
Au ministre de l'intérieur

Citoyen

Je vous envoie le tableau de population des communes
de votre arrondissement immédiatement après
la réception de votre circulaire du 25^{me} ventose ^{4 prairial qui me fut adressée}
relativement à la demande de ces tableaux l'administration
centrale de la section, j'envoie un exemplaire de ce
tableau à l'administration centrale de votre département pour
vous être adressé si l'apprend avec peine que l'envoi
de ce tableau ne se fait pas en ce moment.

avec présent salut et fraternité

Le directeur pr. lui annonce l'envoi

population

repondre le 10 Brumaire

LIBERTÉ,



ÉGALITÉ.

LIMOGES, le 13 Vendémiaire 5^e année Républicaine.

Les Administrateurs du Département de la Haute-Vienne,

à l'Administration Municipale de Guoubiers

Citoyens

La loi du 10 Vendémiaire de l'an II sur la police intérieure des Communes vous prescrivait de nous adresser le tableau des noms, âge, état ou profession de tous les habitans des Communes de votre Canton au dessus de l'âge de 12 ans.

Nous voyons avec peine que vous êtes encore en retard d'exécuter cette importante disposition, hâtes vous

Citoyens

Nous vous faisons passer le tableau que vous nous demandez par votre lettre

Delombert
J

Significatio

Donc d'y satisfaire et songés
qu'en attendant l'article 16.
du titre 12 de la loi vous
rend personnellement
responsables des dommages
interêts Resultans des delits
qui seraient commis à force
ouverte ou par violence
sur le territoire de vos
Communes.

F

salut Et fraternité
M. Mathieu Lachapagne

Dupuy

Budon

13. vendémiaire an 8.
L. du Sept portant Remande de la
liste des habitans du Canton depuis
l'age de 12 ans.

F

royal